

AR Prefecture017-200041614-20260526-2026_05_25-DE
Reçu le 04/06/2026*Aunis-
-Sud-*

Imagine la futuralté

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Séance du mardi 26 mai 2026
DELIBERATION n°2026_05_25****CREATION D'UNE COMMISSION EXTRACOMMUNAUTAIRE « EMPLOI, INSERTION ET
FORMATION » ET DESIGNATION DES MEMBRES**

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-six, le Vingt-six mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Christophe RAULT
En exercice	Présents	Votants	
51	43	50	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires : RAULT Christophe (a reçu pouvoir de Steve GABET), GODEAU Thomas, DESCAMPS Anne-Sophie, PEINTRE Angélique (a reçu pouvoir de Jocelyne MARLIERE), DESILLE Raymond, VANNELLE Alexandra, PAIN Baptiste, FOLOPPE Christophe, GUILLET Cyril, GAILDRAT Hervé (a reçu pouvoir de Florence VILLAIN), GAY Gilles, OTRZONSEK Didier, MORANT Marie-France, AUBOYER Jean-Jack, DRAPEAU Myriam, DENECHAUD Olivier, GENDRE Stéphane, BERNARDIN Eric, MAGINOT Pascal, BLIN Bruno (a reçu pouvoir de Sabine MOUNIER), MADEAUX Samuel, PERRET Nathalie, BERNARD Micheline, TERRIEN Philippe, NICE Camille (a reçu pouvoir de Francis TRAIN), ROSPARS Elodie, CADOT Matthieu, MARCHAND Pierre-François, MARCHAND Sébastien, DUFATRE Stéphanie, BODET Philippe, RIVÉ Valérie, JOUANNEAU Olivier, MOUEIX Serge, YVON Emilie, GAROT Jérôme, BARIT Annabelle (a reçu pouvoir de Rozenn PETOT), COTTENEC Philippe, GRIS Pascale (a reçu pouvoir de Laurent ROUFFET), BRUNIER Christian, LEGROS Catherine, MOREAU Richard, DIOT-BESNIER Brigitte			
Présent/ Membre suppléant : ----			
Absentes : BRULE Aude			

Secrétaire de Séance : Olivier DENECHAUD
Convocation envoyée le : 19 mai 2026
Affichage de la convocation le : 19 mai 2026

Auteur de l'acte : Christophe RAULT Président
Télétransmission en préfecture le : - 4 JUIN 2026
n°: 017-200041614-20260526-2026_05_25-DE
Date de publication sur le site Internet : - 4 JUIN 2026

AR Prefecture

017-200041614-20260526-2026_05_25-DE
Reçu le 04/06/2026

CREATION D'UNE COMMISSION EXTRACOMMUNAUTAIRE « EMPLOI, INSERTION ET FORMATION » ET DESIGNATION DES MEMBRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-22, L.5211-1, L.5211-40-1,

Vu les délibérations n°2026_04_01, 2026_04_02 et 2026_04_04 du Conseil Communautaire du 14 avril 2026 portant installation du conseil communautaire, élection du Président et élection des Vice-Président(e)s,

Vu l'arrêté du Président n°2026A012 portant délégation de fonction à **Madame Alexandra VANNELLE, Vice-Présidente** en charge de l'emploi, de l'insertion et de la formation.,

Considérant qu'il est nécessaire de créer une commission extracommunautaire « Emploi, Insertion et Formation » au sein de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Considérant les modalités de composition des commissions extracommunautaires :

- Le nombre de membres composant une commission est fixé à vingt-cinq (25) élus maximum, comprenant 24 membres et le(la) vice-président(e),
- Chaque commune peut disposer d'un représentant au sein de chaque commission, qu'il soit élu communautaire ou élu municipal,
- En l'absence de candidature déposée par une commune, le maire sera désigné d'office comme membre de la commission sauf déclaration de candidature effectuée en séance,
- Afin d'assurer une cohérence avec les compétences exercées par la Communauté de Communes, il est souhaité que chaque commission comprenne une proportion importante d'élus communautaires,

Considérant que les candidatures ont été déposées par les maires des communes membres, auprès du Président au plus tard, le vendredi 22 mai 2026 à 12 heures,

Considérant les modalités de vote des membres au sein des commissions thématiques et la possibilité pour le conseil communautaire de décider de ne pas procéder aux nominations à bulletin secret, à l'unanimité de ses membres,

Monsieur le Président indique que le conseil communautaire peut constituer des commissions thématiques en fonction des compétences de la Communauté de Communes, avec un pouvoir consultatif et non décisionnel. Elles seront chargées de préparer, d'étudier et d'instruire les décisions qui seront soumises au conseil communautaire ou par délégation au Président.

Madame Alexandra VANNELLE, Vice-Présidente propose la création d'une Commission "Emploi, Insertion et Formation " qui aura en charge de travailler notamment les dossiers suivants :

- La gestion de la Maison France Services et du conseil numérique,
- L'insertion professionnelle (dispositifs O2R, accompagnement et soutien des SIAE) et l'offre de formations.

Cette commission extracommunautaire « Emploi, Insertion et Formation » sera composée :

- de **Madame Alexandra VANNELLE Vice-présidente**
 - de 24 membres supplémentaires,
- étant entendu que **Monsieur le Président** en est le Président de droit.

AR Prefecture017-200041614-20260526-2026_05_25-DE
Reçu le 04/06/2026

Madame Alexandra VANNELLE fait part des candidatures reçues :

COMMUNES	NOMS
AIGREFEUILLE D'AUNIS	Mme Marie-France MORANT
ANAIS	Mme Amandine GUICHARD
ARDILLIERES	Mme Karine FRISETTI
BALLON	--
BOUHET	--
BREUIL LA REORTE	--
CHAMBON	Mme Alisson JULLIART
CIRE D'AUNIS	--
LA DEVISE	Mme Bérangère MALLERET
FORGES	Mme Claire DRAPEAU
GENOUILLE	Mme Camille NICE
LANDRAIS	Mme Estelle CHARRON
MARSAIS	M. Steve MORIN
PUYRAVAULT	Mme Aline POULET
SAINT CREPIN	M. Xavier MADEUX
SAINT GEORGES DU BOIS	Mme Barbara LUCAS-ARGENTIERI
SAINT MARD	Mme Sandra BEAU
SAINT PIERRE D'AMILLY	M. Philippe BODET
SAINT PIERRE LA NOUE	Mme Isabelle DUMONT
SAINT SATURNIN DU BOIS	Mme Aurore TIMOLEON
SURGERES	M. Jérôme GAROT
LE THOU	M. Christian BRUNIER
VIRSON	--
VOUHE	--

Aucune autre candidature n'étant déposée en séance, Monsieur le Président propose d'intégrer les maires des communes de Ballon, Bouhet, Breuil La Réorte, Ciré d'Aunis, Virson et Vouhé dans cette commission.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, conformément aux articles L2121-21 par renvoi du L5211-1 du CGCT, **décide à l'unanimité**, de ne pas procéder à un vote à bulletins secrets.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

- Elit les membres de la commission extracommunautaire « Emploi, Insertion et Formation » :

AR Prefecture

017-200041614-20260526-2026_05_25-DE
Reçu le 04/06/2026

Mme Marie-France MORANT
Mme Amandine GUICHARD
Mme Karine FRISSETTI
M. Stéphane GENDRE
M. Christophe RAULT
M. Eric BERNARDIN
Mme Alisson JUILLIART
Mme Sabine MOUNIER
Mme Bérangère MALLERET
Mme Claire DRAPEAU
Mme Camille NICE
Mme Estelle CHARRON
M. Steve MORIN
Mme Aline POULET
M. Xavier MADEUX
Mme Barbara LUCAS-ARGENTIERI
Mme Sandra BEAU
M. Philippe BODET
Mme Isabelle DUMONT
Mme Aurore TIMOLEON
M. Jérôme GAROT
M. Christian BRUNIER
M. Richard MOREAU
Mme Brigitte DIOT-BESNIER

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
A Surgères,
Le 27 mai 2026

Le Président



Christophe RAULT

Le secrétaire de séance

Olivier DENECHAUD

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.